

ASSEMBLEE NATIONALE

9 février 2005

AVENIR DE L'ÉCOLE - (n° 2025)

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. LACHAUD

ARTICLE 8

(*Rapport annexé*)

Après le soixante-et-onzième alinéa du I, insérer les deux alinéas suivants :

« Le développement de l'enseignement professionnel et technologique

L'école garantit l'égale valeur de tous les diplômes et formations, dispensés dans l'enseignement général, technologique et professionnel. L'orientation figure parmi les missions de l'école. Le système éducatif contribue à promouvoir et valoriser les voies d'enseignement professionnel et technologique, à les faire mieux connaître des élèves et à favoriser une orientation la plus conforme possible au projet professionnel des élèves. Il favorise également les partenariats entre les collèges et les entreprises, en particulier les PMI-PME, et vise à adapter les formations aux emplois. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

II appartient au rôle de l'Education nationale de revaloriser un enseignement professionnel et technologique qui souffre d'une mauvaise image dans l'opinion des élèves et des parents. Les professions auquel il conduit sont trop peu et trop mal connues des élèves qui, faute d'information suffisante, s'en détournent.

Compte tenu de l'épanouissement que peuvent trouver les élèves dans cette filière de formation, compte tenu également du nombre de jeunes sortant de l'école sans diplôme et compte tenu des besoins considérables de main-d'œuvre qui sont actuellement ceux de notre pays, il est indispensable de favoriser cette voie de réussite.

Il s'agit ainsi d'améliorer les conditions d'entrée dans les formations professionnelles, de clarifier les parcours de formation et les possibilités de poursuite d'études, de renforcer et valoriser les formations professionnelles en tenant compte des complémentarités entre les voies professionnelles et technologiques.

En particulier, une implication accrue des entreprises dans l'enseignement professionnel et technologique doit être recherchée, à plusieurs niveaux : semaines de découverte et stages pour les élèves de collège, association des professionnels à la définition du contenu des formations, développement du recrutement des enseignants associés...

Le point le plus important concerne l'orientation et le choix proposé aux élèves dès le collège, afin que l'enseignement professionnel n'apparaisse plus comme une voie de relégation, mais comme une voie d'excellence.